



LA BREVE DE LA SECTION SANTE PUBLIQUE

Edition du 14 mars 2024– Numéro 36

ACTUALITES DE SANTE PUBLIQUE

1. **Médicaments vasoconstricteurs** – risques d'effets indésirables graves
2. **Pénurie de médicaments** - feuille de route ministérielle 2024-2027
3. **Plan hivernal** – point d'étape sur la situation d'approvisionnement des médicaments majeurs de l'hiver
4. **Surpoids et obésité** - parcours de soins proposés par la HAS
5. **Campagne de vaccination** - DGS Urgent : fin de la campagne hivernale et ouverture de la campagne printanière
6. **Vaccination contre le ZONA** – actualisation de la stratégie vaccinale
7. **Médicaments et grossesse** – campagne d'information sur le bon usage

1. Médicaments vasoconstricteurs – risques d'effets indésirables graves.

Le comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'EMA a adopté les mesures proposées début décembre 2023 par le comité pour l'évaluation des risques en matière de pharmacovigilance (PRAC) vis-à-vis du risque de syndrome d'encéphalopathie postérieure réversible (PRES) et de syndrome de vasoconstriction cérébrale réversible (RCVS) qui sont des effets indésirables graves potentiellement mortels.

Ces mesures reposent notamment sur l'ajout de mises en garde et contre-indications sur les notices et résumés des caractéristiques du produit de tous les médicaments à base de pseudoéphédrine. L'ANSM maintient que ces mesures sont insuffisantes pour éviter la survenue de PRES et RCVS et a fait part de son avis divergent à l'occasion du vote du CHMP.

L'ANSM réitère sa recommandation de ne pas utiliser les formes orales des médicaments vasoconstricteurs pour soulager les symptômes du rhume, d'une rhinopharyngite bénigne d'origine virale qui peuvent être soulagés avec des gestes simples.

Pour plus d'informations : Section Santé Publique
Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08
sante-publique.cn@ordre.medecin.fr

En effet, de rares cas de PRES et de RCVS ont été rapportés chez des patients prenant des médicaments contenant de la pseudoéphédrine, vasoconstricteur utilisé par voie orale dans le soulagement des symptômes du rhume.

L'ensemble des informations est à retrouver sur le site de l'ANSM : [Actualité - En cas de rhume, évitez les médicaments vasoconstricteurs par voie orale ! - ANSM \(sante.fr\)](#)

2. PÉNURIE DE MÉDICAMENTS – feuille de route ministérielle 2024-2027

Pour mieux faire face aux tensions d'approvisionnement auxquelles la France est régulièrement confrontée, la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, le ministre délégué à la Santé et à la Prévention, et le ministre délégué de l'Industrie et de l'Énergie ont annoncé une nouvelle stratégie pour garantir la disponibilité des médicaments et assurer à plus long terme une souveraineté industrielle.

Premier pays européen consommateur de médicament, la France est profondément impactée par ce fléau contemporain qui déstabilise le bon fonctionnement du système de santé et le parcours de soins du patient. L'hiver 2023, marqué par une triple épidémie de grippe, covid-19 et bronchiolite en illustre parfaitement les conséquences : perte de chance de guérison et aggravation de la maladie pour le patient, gaspillage du temps médical et adaptation des prescriptions pour le médecin.

De nombreux patients se sont ainsi vu refuser la délivrance de certains médicaments – principes actifs, antibiotiques et anticancéreux - pourtant indispensables à leur traitement.

La feuille de route (1) propose quatre axes qui ciblent des actions de prévention et de réindustrialisation sur des médicaments essentiels (454 médicaments essentiels actuellement listés) :

AXE I : - Détection du signal et plan d'actions gradué face aux tensions d'approvisionnement et aux pénuries

AXE II : - Nouvelles actions de santé publique pour améliorer la disponibilité des médicaments

AXE III : - Nouvelles actions économiques pour améliorer la disponibilité des médicaments

AXE IV : - Transparence de la chaîne d'approvisionnement : l'information jusqu'au patient

Ces actions de veille épidémiologique, de prévention de santé publique, d'information et de communication des tensions d'approvisionnement ainsi que les actions portant sur la réindustrialisation des médicaments s'inscrivent dans le cadre des chartes de bonnes pratiques auxquelles les acteurs de la chaîne du médicament se sont engagés.

Selon Mme la ministre Catherine VAUTRIN, « les grandes orientations proposées [...] constituent un éventail de solutions pour contribuer à lutter contre les pénuries à condition que l'ensemble des acteurs concernés y contribuent activement. La participation de tous, patients, professionnels de santé, acteurs de la répartition et industriels du médicament est aujourd'hui un impératif de santé publique. »

Sources : [Pénuries de médicaments : une nouvelle stratégie pour garantir la disponibilité et assurer à plus long terme une souveraineté industrielle - Presse - Ministère des Finances \(economie.gouv.fr\)](#)

Pour plus d'informations : Section Santé Publique
Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08
sante-publique.cn@ordre.medecin.fr

(1) [Feuille de route 2024-2027 : Garantir la disponibilité des médicaments et assurer à plus long terme une souveraineté industrielle \(sante.gouv.fr\)](#)

3. PLAN HIVERNAL – point d'étape sur la situation d'approvisionnement des médicaments majeurs de l'hiver

En raison des maladies hivernales particulièrement virulentes cette année, l'ANSM dresse un point d'étape concernant la pénurie de médicament et les approvisionnements des médicaments majeurs sur le territoire.

A la date du 7 mars, l'ANSM publie que les approvisionnements et les répartitions en amoxicilline et en amoxicilline-acide clavulanique sont encore fragiles même si la situation épidémiologique tend à une amélioration.

Le maintien des mesures de gestion est essentiel c'est pourquoi les stocks sont libérés auprès des acteurs de la répartition et des pharmacies afin de positionner le médicament au plus près des patients en particulier l'amoxicilline, l'amoxicilline-acide clavulanique et la cefpodoxime pédiatrique.

L'ANSM rappelle que les pharmaciens ont la possibilité de dispenser une préparation magistrale adaptée pour les enfants de moins de 12 ans en cas d'indisponibilité du médicament à base d'amoxicilline.

En ce qui concerne les médicaments antipyrétiques, les médicaments contre l'asthme et les corticoïdes par voie orale, leur couverture des besoins est à ce jour assurée.

L'ANSM partage également un message de prévention et de sensibilisation contre le mésusage des antibiotiques. A cette fin, elle rappelle que la surconsommation et la prise injustifiée d'antibiotiques constituent les causes principales du développement de l'antibiorésistance, laquelle contribue à diminuer l'efficacité de ces médicaments ce qui peut constituer une menace grave pour la santé publique.

Sources : [Actualité - Plan hivernal : point de situation sur l'approvisionnement des médicaments majeurs de l'hiver - ANSM \(sante.fr\)](#)

4. SURPOIDS ET OBÉSITÉ : parcours de soins proposé par la HAS

La HAS propose deux parcours de soins du surpoids et de l'obésité chez l'enfants et l'adolescents (1) d'une part et chez l'adulte (2) d'autre part.

Ces travaux ont pour objectif de faciliter l'organisation et la mise en œuvre des soins ainsi que l'accompagnement des personnes concernées par cette maladie chronique aux multiples retentissements.

Parmi les modalités du parcours de soins, la HAS préconise d'accompagner le patient dans le changement de ses habitudes de vie comme l'alimentation et l'activité physique du quotidien. Des activités d'éducation thérapeutique par des professionnels et des patients ressources peuvent aussi être proposées, tout comme un accompagnement psychologique ou psychiatrique.

Pour plus d'informations : Section Santé Publique
Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08
sante-publique.cn@ordre.medecin.fr

Aussi, pour éviter toute rupture de soins, une concertation et une coordination des professionnels impliqués doit être mise en place pour accompagner le patient et éviter toute rupture de soins surtout si l'obésité entraîne d'autres maladies.

Cette coordination serait pilotée par le médecin traitant du patient, qui pourra selon les cas, s'appuyer sur une équipe de professionnel de ville et faire appel à un médecin spécialiste de l'obésité.

Sources : [Surpoids et obésité chez l'enfant et l'adulte : quel parcours de soins ? \(has-sante.fr\)](#)

(1) [Guide du parcours de soins : surpoids et obésité chez l'enfant et l'adolescent\(e\) \(has-sante.fr\)](#)

(2) [Guide du parcours de soins : surpoids et obésité de l'adulte \(has-sante.fr\)](#)

5. CAMPAGNE DE VACCINATION – fin de la campagne hivernale et ouverture de la campagne printanière

Le ministère de la santé a publié un DGS urgent pour annoncer la fin de la campagne de vaccination hivernale contre la grippe et du covid-19 en métropole, Guadeloupe, Martinique et Guyane.

Le DGS informe que les commandes de vaccins (Comirnaty et Nuvaxovid) via le portail de commande de Santé publique France sont interrompues durant la période intercampagne.

Les commandes de ces vaccins reprendront au début du renouvellement vaccinal du printemps proposé entre le 15 avril et le 16 juin 2024. Cette campagne pourra être prolongée d'un mois si la situation épidémiologique le justifie. Cette durée permettra aux personnes éligibles d'être protégées pendant la période estivale, notamment durant les Jeux olympiques et paralympiques et d'être de nouveau éligibles au début de la campagne automnale tout en répondant à l'objectif d'efficacité des campagnes.

Les personnes concernées sont :

- Les personnes âgées de 80 ans ou plus,
- Les patients immunodéprimés (quel que soit leur âge),
- Les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des unités de soins de longue durée (quel que soit leur âge.)

Ces personnes pourront recevoir une dose de vaccin Covid-19 à partir de 3 mois après la dernière injection ou infection au SARS-CoV-2

Le DGS urgent détaille les modalités du renouvellement vaccinal ainsi que les modalités de conservation et d'administration des vaccins :

Sources : [dgs-urgent_no2024-02_covid-19.pdf \(sante.gouv.fr\)](#)

6. VACCINATION CONTRE LE ZONA – actualisation de la stratégie vaccinale

Saisie par la DGS afin d'actualiser la stratégie vaccinale de 2013 préconisant la vaccination des adultes de plus de 65 ans par le vaccin Zostavax, la HAS, après avoir évalué les données d'un autre vaccin – le Shingrix – recommande son utilisation chez les personnes immunodéprimées de 18 ans et plus et les adultes âgés de plus de 65 ans, préférentiellement au vaccin Zostavax.

Le vaccin Shingrix a obtenu en 2018 une AMM chez les adultes de 50 ans et plus avant d'être étendue en 2020 aux adultes immunodéprimés âgés de 18 ans et plus. Le schéma de primovaccination par Shingrix comprend deux doses, qui doivent être administrées à deux mois d'intervalle (jusqu'à six mois si nécessaire).

Après étude des données, la HAS conclue que l'efficacité du vaccin Shingrix est supérieure à celle du Zostavax.

En effet, le nouveau vaccin préviendrait l'apparition du zona chez 79.3% des personnes vaccinées contre 45.9% pour le vaccin Zostavax. Le vaccin Shingrix s'est également avéré plus efficace dans la réduction des douleurs post-zostériennes (87 %) que le vaccin Zostavax (66 %). Par ailleurs, aucune différence statistiquement significative n'a été constatée entre ces vaccins concernant les événements indésirables graves à la suite de la vaccination.

La différence résulte dans l'efficacité du vaccin Shingrix chez les patients immunodéprimés, c'est pourquoi la HAS recommande son utilisation chez les personnes immunodéprimées âgées de plus de 18 ans.

Sources : [Haute Autorité de Santé - La HAS actualise la stratégie de vaccination contre le zona \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr)

7. Médicaments et grossesse – campagne d'information sur le bon usage.

L'ANSM lance un rappel de sa campagne d'information sur les médicaments et la grossesse. Ce rappel de campagne, d'une durée de 4 semaines, vient améliorer l'information des femmes, de leur entourage et des professionnels de santé aux risques liés aux médicaments pendant la grossesse et s'inscrit dans la poursuite des actions menées par l'ANSM depuis le mois de juin 2021 sur le bon usage des médicaments.

Exclusivement digital, ce rappel comporte des outils de communication variés et adaptés à tous comme des brochures d'information, interviews, fiches mémo ou encore podcast afin d'inciter les femmes à dialoguer avec les professionnels de santé et sensibiliser ces derniers ainsi que le grand public sur cet enjeu de santé publique.

L'ANSM cible sa campagne autour de 4 messages de prévention et de sensibilisation :

Pour plus d'informations : Section Santé Publique
Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08
sante-publique.cn@ordre.medecin.fr

- Préparer sa grossesse avec son médecin ou sa sage-femme
- Ne pas faire d'automédication
- Ne pas arrêter seule son traitement
- Informer tous les professionnels de santé consultés de sa grossesse ou de son projet de grossesse.

L'ANSM met à disposition sur son adresse medicamentsetgrossesse.fr l'ensemble du dossier thématique.

Source : [Actualité - Enceinte, les médicaments, c'est \(toujours\) pas n'importe comment ! - ANSM \(sante.fr\)](#)